

Questions orales

Nous avons instauré à ce moment-là un programme—non pas un programme financier mais une renégociation des prêts hypothécaires qui pouvait aider les personnes affectées par les hausses des taux d'intérêt. Cela semble avoir donné de très bons résultats si bien qu'il n'a pas été nécessaire d'instaurer un programme qui aurait entraîné des dépenses considérables, programme que préconise évidemment mon honorable ami. Je n'ai tout simplement pas pour le moment les ressources nécessaires pour financer de nouveaux programmes.

M. Wilson: Pourquoi?

M. MacEachen: Si je suivais les conseils du député de Saint-Jean-Ouest il me faudrait réduire les dépenses du gouvernement déjà établies.

* * *

LES PIPE-LINES DU NORD

LE PROLONGEMENT DU PIPE-LINE DU QUÉBEC ET DES MARITIMES—LA FABRICATION DES TUYAUX PAR L'INDUSTRIE CANADIENNE

M. Gilbert Parent (Welland): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Hier le ministre a déclaré que le gouvernement avait l'intention de construire le pipe-line du Québec et des Maritimes. Vu que tous les tuyaux nécessaires à la construction du pipe-line de l'Ouest seront fabriqués au Canada, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a déterminé si les industries du Canada seront en mesure de fabriquer les tuyaux nécessaires pour terminer le pipe-line du Québec et des Maritimes dans les délais voulus?

Une voix: Bien sûr.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je pense que rien ne nous permet de douter que les tuyaux nécessaires à la construction de ce pipe-line seront fournis par des sociétés sidérurgiques canadiennes.

* * *

LE LOGEMENT

LA RÉINTRODUCTION DES DÉGRÈVEMENTS FISCAUX CONSENTIS AUX TERMES DES MURB

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances. Comme il est bien démontré par le Conseil canadien du développement social que tous les dégrèvements fiscaux consentis dans le passé aux termes des MURB n'ont en aucune façon permis la construction de logements à prix raisonnable à l'intention des familles, des autochtones ou des retraités, et qu'en réalité on a souvent démoli des maisons familiales pour construire des garçonnières de luxe, pourquoi le ministre a-t-il cédé aux instances des représentants de l'industrie immobilière pour réintroduire le dégrèvement fiscal qui permet aux riches de se prévaloir de dégrèvements fiscaux grâce aux MURB au lieu d'investir dans des logements sociaux qui lui auraient permis de s'attaquer directement au très grave problème de logement qui existe au Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député dénature l'objectif du programme qui est d'accroître le parc des

logements par le biais d'avantages fiscaux qui pourront effectivement intéresser les personnes des tranches supérieures de revenus. La chose n'est pas nouvelle. C'est le résultat qui va compter. J'ai donné suite aux instances non seulement d'entrepreneurs en construction mais aussi à celles qui ont été faites au cours de la dernière réunion des ministres des Finances, à celles de certains députés ainsi qu'à celles du ministre qui m'a affirmé que pour l'instant c'était la mesure qui convenait le mieux. Hier, un journal de Toronto affirmait que cette mesure contribuerait à créer quelque 10,000 nouveaux emplois, et il y a lieu de le souligner.

Mme Mitchell: Madame le Président, le logement social créerait autant d'emplois. Je me demande si le ministre a consulté les locataires. Le ministre sait-il que de 1974 à 1979, les belles années des MURB, nous avons ajouté 315 millions à la dette nationale à cause des dégrèvements d'impôt et pourtant, au cours de la même période, le parc de logements locatifs a diminué de 41 p. 100? Puisque ce programme si coûteux ne profite qu'aux riches et ne contribue en rien à résoudre nos difficultés de logement, le ministre voudrait-il reconsidérer sa décision ou tout au moins débloquer une somme équivalente pour le logement coopératif ou sans but lucratif?

M. MacEachen: Madame le Président, le gouvernement a toujours appuyé concrètement les coopératives de logement et les logements sans but lucratif. Il suffit de parcourir notre pays pour s'en rendre compte. Je crois que l'instauration de cette mesure fiscale contribuera à accroître le parc de logements locatifs, surtout dans les villes où le taux de vacance est très bas. Sans compter qu'il contribuera à créer des emplois dans la construction et je pense que les syndicats appuient fort une mesure de ce genre.

* * *

● (1500)

L'ÉNERGIE

L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE—LA DIMINUTION DE LA PARTICIPATION ÉTRANGÈRE

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle porte sur la décision d'augmenter la participation canadienne dans l'industrie du pétrole et du gaz qui a été annoncée dans le budget. D'après le budget, un des objectifs consiste à avoir une participation canadienne d'au moins 50 p. 100 dans la production de pétrole et de gaz d'ici 1990 alors que la participation étrangère est actuellement de 70 p. 100. Pour y arriver, les subventions à la prospection et à la mise en valeur des gisements qui sont accordées à toutes les entreprises dans lesquelles la participation étrangère est supérieure à 50 p. 100, seront abandonnées progressivement d'ici 1983.

Voici ma question: Le gouvernement compte-t-il réduire le taux de participation étrangère dans toutes les entreprises de ce secteur à moins de 50 p. 100 ou bien s'agit-il de le ramener à ce niveau pour l'ensemble des compagnies? Le ministre pourrait-il par ailleurs dire dans quel laps de temps il compte le faire? Le délai est-il le même que pour la suppression progressive des subventions?